



Problème de remboursement du dépôt de garantie

Par **scarabe**, le **26/08/2009** à **18:31**

Bonjour,

j'ai quitté mon logement le 19/06/09 en parfait état, j'ai reçu le 13/08/09 mon chèque de dépôt de garantie accompagné d'une lettre où l'on me retient 110 euros sur mes 776 euros, justifié comme suit :

- Provisions sur charges supplémentaires (2 mois) à régulariser (60 euros)
- Estimatif Taxe Ordures Ménagères 2007 (20 euros)
- Estimatif Taxe Ordures Ménagères 2008 (20 euros)
- Estimatif Taxe Ordures Ménagères 2009 (10 euros)

En recevant ce courrier j'ai téléphoné à l'agence de location (A.LOUER) pour avoir des explications mais rien de très clair.

Ils n'ont pas reçu depuis 2007 de la part du propriétaire la taxe Ordures Ménagères donc ils me font une estimation sachant qu'en 2006 je l'ai reçu et ai payé 14,30 euros.

Pour la provision sur charges je n'ai aucun détail, je ne sais pas du tout à quoi elle correspond???

Merci de me dire qu'elle recourt je peux avoir.

Cordialement